

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 DÉCEMBRE 2011

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour de décembre, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente-cinq, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h35 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-12-134 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

11-12-135 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Messieurs André Ouellet et Marcel Masse, déposent au Cconseil un rapport d'évaluation sommaire du réseau routier de la municipalité de La Motte fait par le comité de citoyen.

Monsieur André Ouellet pose des questions concernant la confection du plan et des règlements d'urbanisme. Monsieur René Martineau, maire, répond aux questionnements de Monsieur Ouellet.

Monsieur Marcel Masse pose des questions concernant les boîtes postales communes, ainsi que la finalité de sa demande concernant sa propriété enclavée sur le chemin du lac La Motte. Monsieur René Martineau, maire, répond aux questionnements et lui mentionne que nous ferons le suivi pour sa propriété avec l'inspecteur municipal.

Monsieur André Ouellet pose des questions concernant la forêt de proximité. Monsieur Olivier Lemieux, conseiller, répond aux questionnements de Monsieur Ouellet.

Monsieur André Ouellet pose des questions concernant l'application du règlement sur les redevances des carrières et sablières. Monsieur René Martineau, maire, répond à ses questionnements

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

ACCUEIL GIBOULÉ HARVEY BIBEAU – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Le conseil ne peut donner suite à la demande d'appui financier de l'Accueil Giboulé Harvey Bibeau, parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes.

11-12-136

ADHÉSION AU FLEURONS DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'adhésion au Fleurons du Québec 2012-2014 pour un paiement annuel de deux cent trente-cinq dollars (235 \$) par année, pour trois ans.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC d'Abitibi, il a été réélu à titre de représentant de secteur sur le Conseil d'Administration et à titre de préfet suppléant.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 12 octobre au 12 décembre 2011.

FORÊT

11-12-137

PARTICIPATION AU PROJET DE FORÊT DE PROXIMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI

ATTENDU QUE la convention d'aménagement forestier (CvAF) no 863 prendra fin le 31 mars 2013;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, tout bénéficiaire d'une convention d'aménagement forestier a la possibilité d'obtenir pour le 1^{er} avril 2013 la gestion d'un territoire délimité en forêt de proximité;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a demandé à la Municipalité de manifester son intérêt pour la conversion de la convention d'aménagement forestier en forêt de proximité;

ATTENDU QU'un projet de forêt de proximité a été déposé par la MRC d'Abitibi en mars 2011 au nom des municipalités bénéficiaires de l'actuelle convention d'aménagement de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a pris connaissance du projet de la MRC d'Abitibi et a pris note de l'intérêt de la MRC d'Abitibi de convertir l'actuelle convention d'aménagement forestier en forêt de proximité (correspondance du 16 juin 2011);

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune que la Municipalité est incluse dans le projet de forêt de proximité déposé par la MRC d'Abitibi et qu'elle appuie les démarches futures de la MRC d'Abitibi dans l'obtention d'un territoire de forêt de proximité.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que la municipalité de La Motte souscrive au projet de forêt de proximité déposé par la MRC d'Abitibi et en informe le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

ACCÈS A INTERNET SANS FIL DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MOTTE

Monsieur Olivier Lemieux demande si nous avons obtenu les informations concernant l'obtention d'un accès à Internet sans fil dans le périmètre urbain de La Motte. Les vérifications nécessaires seront faites auprès de Télédistribution.

11-12-138

CAHIER POUR SOULIGNER LES 35 ANS DE VIE POLITIQUE DE FRANÇOIS GENDRON

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser l'achat d'une publicité de 1/8 de page dans le cahier spécial de l'Écho pour souligner les 35 ans de vie politique de François Gendron au coût de deux cent soixante dollars (260\$).

ADOPTÉE

11-12-139

INSATISFACTION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011-2012 de l'annuaire téléphonique produit par le Groupe Pages jaunes pour le compte de Télébec, présente une importante lacune par rapport à celui des années antérieures, puisque l'inscription des numéros résidentiels n'y apparaît que pour une partie de notre région de l'Abitibi-Témiscamingue, excluant ainsi les municipalités des secteurs Rouyn-Noranda, La Sarre et Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE cette situation représente un sérieux obstacle aux échanges sociaux, puisque pour une partie importante de la population régionale, le téléphone est l'unique moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte est situé au centre de trois grandes villes soit : Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'exprimer l'insatisfaction des membres du Conseil

quant à la présentation de l'annuaire téléphonique 2011-2012 et de demander aux entreprises concernées de revenir au format antérieur pour les prochaines éditions.

ADOPTÉE

11-12-140

DEMANDE DE DÉFÉBRILLATEUR POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE À L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ

ATTENDU QU'il existe un centre communautaire au centre du périmètre urbain de La Motte;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte compte une population de 439 habitants permanents et près de 560 habitants en période estivale avec l'arrivée des saisonniers;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est située à 35 kilomètres du centre hospitalier le plus près;

ATTENDU QUE le centre communautaire sert de lieu de rassemblement pour toute la communauté et un lieu de spectacle;

ATTENDU QUE le centre communautaire est situé près de l'école, de la patinoire et au centre du village où il y a plusieurs événements (La Route du Terroir qui reçoit 7000 visiteurs en une journée) de plus on y retrouve le local de l'infirmière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, de demander à l'agence régionale de la santé, l'obtention d'un défibrillateur pour le centre communautaire afin d'augmenter la sécurité de notre population en attendant les para-médicaux.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2011.

11-12-141

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que les comptes du mois de novembre 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante et un mille neuf cent cinquante-sept dollars et trente et un sous. (51 957.31\$)

ADOPTÉE

11-12-142

CALENDRIER DES RENCONTRES 2012 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Olivier Lemieux et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la municipalité de La Motte pour 2012, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

9 janvier	13 février
12 mars	9 avril
14 mai	11 juin
9 juillet	13 août
10 septembre	9 octobre
12 novembre	10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

11-12-143 **POLITIQUE SALARIALE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'adopter la politique salariale avec une augmentation de 3% sur le salaire de base, tel que proposé pour l'année 2012 et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

11-12-144 **ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR RESPONSABLE / SUPPLÉANT PENDANT LA SAISON HIVERNALE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser l'engagement de monsieur André Meilleur à titre d'opérateur responsable / suppléant pendant la saison hivernale à un taux horaire de dix-huit dollars l'heure (18.00\$) et selon les particularités décrites dans la politique salariale en date du 1^{er} décembre 2011.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 188 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

La conseillère, madame Jocelyne Lefebvre, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement relatif aux taxes de services.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

11-12-145 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 14 novembre 2011 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Olivier Lemieux :

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la

désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et Adresse	# Matricule	Lot	Rang et canton	Taxes	Intérêt et pénalité
Ferme C.P. et Fils 102, Côte du Mille La Motte, Québec JOY 1T0	0152-44-9085	7,8 et 9P	Rang 02, Canton : La Motte	Services 2011 : 24.00 \$	26.19 \$
Ferme C.P. et Fils 102, Côte du Mille La Motte, Québec JOY 1T0	0255-10-3550	40-6	Rang 09 Canton : La Motte	Foncières : 2011 : 480.48 \$ Services : 2011 : 260.00\$	71.00 \$

ADOPTÉE

09-12-142

CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser monsieur René Martineau à signer le contrat de travail de la directrice générale, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS POUR 2012

Le Conseil prend acte du dépôt des prévisions budgétaires de l'office municipal d'Habitation d'Amos pour l'année 2012.

11-12-147

NOMINATION AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DE ST-MATHIEU ET DE LA MOTTE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de nommer monsieur Yanick Lacroix à titre de représentant du conseil municipal de La Motte au Conseil d'établissement des écoles St-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-12-148

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'AJOURNÉ LA SÉANCE au 19 décembre 19h00.

Il est 22h15.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

11-12-136

11-12-138

11-12-141

11-12-143

11-12-146

Signé ce dix-neuvième jour de décembre
de l'an deux mille onze